

SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le 21 mars 2011, à 17h00, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CV-2011-0227 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 - Construction de l'amphithéâtre multifonctionnel - DG2011-022 (Ra-1589)

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2011-022.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Yvon Bussièrès déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Jean Guilbault appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

« Attendu que le maire Régis Labeaume s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à ce que la Ville de Québec contribue à la hauteur de 10 % des coûts de construction d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel, soit 40 millions;

Attendu que le maire Labeaume, dans son plan B, a annoncé le 10 février dernier que la Ville de Québec est prête à financer le nouvel amphithéâtre jusqu'à la hauteur de 187 millions, dont 125 millions seront payés par emprunt et que ce faisant, il a changé radicalement le contrat qu'il avait proposé aux citoyens lors de la campagne électorale;

Attendu que 69 % des gens ne croient pas le maire Labeaume quand il promet que la nouvelle participation financière de la ville dans son plan B n'aura pas d'effet sur le compte de taxes des contribuables de Québec (sondage Le Soleil, 12 février 2011);

Attendu que le maire Labeaume prétend qu'il n'y aura pas de problème à payer l'amphithéâtre parce qu'il va couper dans la bureaucratie, diminuer le personnel et augmenter les emprunts comptants et cela sans toucher aux services à la population;

Attendu que les citoyens en grande majorité, soit 79 % ne croient pas que le projet d'amphithéâtre présenté par le maire Labeaume respectera les 400 millions prévus (sondage maison TVA, 15 février 2010);

Attendu que la Ville de Québec, dans son entente avec le Gouvernement du Québec, devra éponger tout dépassement si la construction de l'amphithéâtre devait coûter plus de 400 millions;

Attendu que le plan B du maire Labeaume, tel que présenté, fait qu'il est devenu évident que ce sont les contribuables de la ville qui prennent le plus de risques dans cette aventure financière;

Attendu que la rentabilité du fonctionnement de l'amphithéâtre est liée à l'obtention d'une équipe de la LNH;

Attendu que l'entente que pourrait signer la Ville de Québec avec un éventuel propriétaire d'une équipe de la LNH pourrait bien être tenue

confidentielle, ce qui ferait que les coûts réels pourraient être cachés aux contribuables;

Attendu que la construction d'un nouvel amphithéâtre est une décision qui affectera les contribuables de la ville de Québec pour les vingt prochaines années, sinon plus;

Attendu que la ville d'Edmonton qui souhaite, tout comme Québec, construire un nouvel amphithéâtre, est un modèle en matière de transparence et de participation de sa population et s'est engagée à avoir une comptabilité séparée;

En conséquence, il est proposé :

- 1° que le conseil municipal, par souci de transparence, demande au trésorier de la Ville de Québec d'identifier clairement dans une comptabilité séparée l'ensemble de tous les revenus ainsi que l'ensemble de toutes les dépenses directes et indirectes qui concernent le nouvel amphithéâtre;
- 2° que le conseil municipal demande au directeur général de la Ville de Québec de nous produire et de déposer un échéancier de 2011 à 2015 concernant le projet du nouvel amphithéâtre avec le détail des coûts;
- 3° que le conseil municipal s'engage à tenir un référendum décisionnel auprès de la population de Québec concernant le nouvel engagement financier du maire Labeaume dans son plan B et à respecter les résultats de ce dernier. ».

Monsieur le conseiller Yvon Bussières demande le vote.

Ont voté en faveur : madame la conseillère Anne Guérette et messieurs les conseillers Yvon Bussières et Jean Guilbault.

Ont voté contre : monsieur le maire Régis Labeaume, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Christiane Bois, Simon Brouard, Richard Côté, Raymond Dion, Chantal Gilbert, Sylvain Légaré, Julie Lemieux, Lisette Lepage, Francine Lortie, Michelle Morin-Doyle, Patrick Paquet, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marie-Josée Savard, Marc Simoneau, Odette Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Steeve Verret.

En faveur : 3

Contre : 22

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

(Signé) Jean-Marie Laliberté
Président

(Signé) Sylvain Ouellet
Greffier

SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Extrait du procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Québec, tenue le 16 mars 2011, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

CE-2011-0389 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 - Construction de l'amphithéâtre multifonctionnel - DG2011-022 (Ra-1589)**

Il est résolu que le comité exécutif recommande au conseil de la ville :

- 1° de donner suite aux alinéas 1 et 2 de l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussières, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011, concernant l'amphithéâtre multifonctionnel et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° de ne pas donner suite à l'alinéa 3 du même avis de proposition, le comité exécutif ayant toutefois déjà décidé de tenir des séances d'information et de consultations publiques dans les prochaines semaines.

(Signé) Richard Côté
 Vice-président

(Signé) Sylvain Ouellet
 Greffier



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION

Numéro : DG2011-022

Date : 16 Mars 2011

Unité administrative responsable Direction générale

Instance décisionnelle Conseil de la ville

Date cible :

Projet

Objet

Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel

Code(s) de classification

EXPOSÉ DE LA SITUATION

Lors de la séance du conseil du 21 février 2011, monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal, déposait un avis de proposition concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CV-2011-0165 - DG2011-020 - Demande de délai additionnel

ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Le comité exécutif tient à assurer les membres du conseil que le projet de construction de l'amphithéâtre multifonctionnel sera géré en toute transparence et selon les règles de l'art s'appliquant à un projet de construction majeur.

De plus, le comité exécutif tient à assurer les membres du conseil que le financement des coûts de construction sera également géré en toute transparence et dans le cadre des politiques financières et budgétaires de la Ville visant à maintenir des finances saines et sans hausse de taxes au-delà de l'inflation.

En ce sens, le conseil municipal peut être assuré que le trésorier de la Ville de Québec identifiera clairement dans une comptabilité séparée l'ensemble de tous les revenus ainsi que l'ensemble de toutes les dépenses directes et indirectes qui concernent l'amphithéâtre parce que, de toute façon, ces dépenses seront payées par des règlements d'emprunt. Déjà, le conseil a adopté un règlement d'emprunt relatif aux services professionnels et connexes pour débiter la mise en oeuvre du projet, et les dépenses qui y seront effectuées seront imputées à ce règlement. Quand le règlement prévoyant les dépenses reliées à la construction aura été adopté par le conseil en 2012 ou au début 2013, il en sera de même pour les coûts reliés à la construction. En ce qui a trait aux revenus sous forme de subvention du gouvernement du Québec ou du gouvernement fédéral, de souscription faite par le groupe "J'ai ma place", de vente de l'identification de l'amphithéâtre multifonctionnel, ou tout autre revenu de la sorte imputé comme revenus en contrepartie des dépenses prévues au règlement, encore là tout sera transparent.

Quant au deuxième alinéa de l'avis de proposition, vous trouverez en annexe l'échéancier de 2011 à 2015 faisant partie de l'appel d'offres relié à l'étude des besoins.

En ce qui a trait au troisième alinéa, le comité exécutif s'est engagé à tenir une consultation publique.

RECOMMANDATION

1- Donner suite aux alinéas 1 et 2 de l'avis de proposition ci-joint de Monsieur Yvon Bussièrès déposé lors de la séance du conseil municipal du 21 février 2011 concernant l'amphithéâtre multifonctionnel.

2- De ne pas donner suite à l'alinéa 3 du même avis de proposition; le comité exécutif ayant toutefois déjà décidé de tenir des séances d'information et de consultation publiques dans les prochaines semaines.

IMPACT(S) FINANCIER(S)

ÉTAPES SUBSÉQUENTES



sommaire décisionnel

| | |
|---|--|
| IDENTIFICATION | Numéro : DG2011-022 Date : 16 Mars 2011 |
| Unité administrative responsable Direction générale | |
| Instance décisionnelle Conseil de la ville | Date cible : |
| Projet | |
| Objet Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2011 concernant la construction de l'amphithéâtre multifonctionnel | |
| ANNEXES Avis de proposition - M. Yvon Bussièrès - 21 février 2011 (électronique) Échéancier de réalisation des travaux (électronique) | |
| VALIDATION | |
| Intervenant(s) | Intervention Signé le |
| Responsable du dossier (requérant) Alain Marcoux | |
| Favorable 2011-03-16 | |
| Approbateur(s) - Service / Arrondissement | |
| Cosignataire(s) | |
| Direction générale | |
| Résolution(s) | |
| CV-2011-0227 | Date: 2011-03-21 |
| CE-2011-0389 | Date: 2011-03-16 |



CONSEIL DE LA VILLE

AVIS DE PROPOSITION

Séance du 21 février 2011

ATTENDU QUE le maire Régis Labeaume s'est engagé, lors de la dernière campagne électorale, à ce que la Ville de Québec contribue à la hauteur de 10% des coûts de construction d'un nouvel amphithéâtre multifonctionnel, soit 40 millions;

ATTENDU QUE le maire Labeaume, dans son plan B, a annoncé le 10 février dernier que la Ville de Québec est prête à financer le nouvel amphithéâtre jusqu'à la hauteur de 187 millions, dont 125 millions seront payés par emprunt et que ce faisant, il a changé radicalement le contrat qu'il avait proposé aux citoyens lors de la campagne électorale;

ATTENDU QUE 69 % des gens ne croient pas le maire Labeaume quand il promet que la nouvelle participation financière de la Ville dans son plan B n'aura pas d'effet sur le compte de taxes des contribuables de Québec (sondage Le Soleil, 12 février 2011);

ATTENDU QUE le maire Labeaume prétend qu'il n'y aura pas de problème à payer l'amphithéâtre parce qu'il va couper dans la bureaucratie, diminuer le personnel et augmenter les emprunts comptants et cela, sans toucher aux services à la population;

ATTENDU QUE les citoyens en grande majorité, soit 79 %, ne croient pas que le projet d'amphithéâtre présenté par le maire Labeaume respectera les 400 millions prévus (sondage maison TVA, 15 février 2010);

ATTENDU QUE la Ville de Québec, dans son entente avec le Gouvernement du Québec, devra éponger tout dépassement si la construction de l'amphithéâtre devait coûter plus de 400 millions;

ATTENDU QUE le plan B du maire Labeaume, tel que présenté, fait qu'il est devenu évident que ce sont les contribuables de la ville qui prennent le plus de risques dans cette aventure financière;

ATTENDU QUE la rentabilité du fonctionnement de l'amphithéâtre est liée à l'obtention d'une équipe de la LNH;

ATTENDU QUE l'entente que pourrait signer la Ville de Québec avec un éventuel propriétaire d'une équipe de la LNH pourrait bien être tenue confidentielle, ce qui ferait que les coûts réels pourraient être cachés aux contribuables;

ATTENDU QUE la construction d'un nouvel amphithéâtre est une décision qui affectera les contribuables de la ville de Québec pour les vingt prochaines années, sinon plus;

ATTENDU QUE la ville d'Edmonton qui souhaite, tout comme Québec, construire un nouvel amphithéâtre, est un modèle en matière de transparence et de participation de sa population et s'est engagée à avoir une comptabilité séparée;

IL EST PROPOSÉ :

- 1- Que le Conseil municipal, par souci de transparence, demande au trésorier de la Ville de Québec d'identifier clairement dans une comptabilité séparée l'ensemble de tous les revenus ainsi que l'ensemble de toutes les dépenses directes et indirectes qui concernent le nouvel amphithéâtre.
- 2- Que le Conseil municipal demande au directeur général de la Ville de Québec de nous produire et de déposer un échéancier de 2011 à 2015 concernant le projet du nouvel amphithéâtre avec le détail des coûts.
- 3- Que le Conseil municipal s'engage à tenir un référendum décisionnel auprès de la population de Québec concernant le nouvel engagement financier du maire Labeaume dans son plan B et à respecter les résultats de ce dernier.

Proposé par : Monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal, district électoral de Saint-Sacrement-Belvédère, arrondissement de La Cité-Limoilou.



Yvon Bussièrès, conseiller municipal
Ville de Québec
District Saint-Sacrement-Belvédère
Arrondissement de La Cité-Limoilou

Services professionnels – Étude des besoins
Amphithéâtre multifonctionnel de Québec

Appel d'offres VQ-43388

Section 2 – Description du mandat et clauses techniques (suite)

2.1.5 Échéancier de réalisation des travaux

Les services de réalisation du Projet seront fournis sur la base de l'échéancier prévisionnel suivant :

| ID | Étape | 2011 | | | | 2012 | | | | 2013 | | | | 2014 | | | | 2015 | | | |
|----|--|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|------|----|----|----|
| | | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 | T1 | T2 | T3 | T4 |
| 1 | Organisation du projet | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | Étude de besoins | ■ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | Programme fonctionnel et technique (PFT) | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | Plans et devis préliminaires (15%) | | | | | ■ | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | Dossiers d'affaires | | | | | ■ | | | | ■ | | | | | | | | | | | |
| 6 | Plans et devis / Devis de performance | | | | | | | | | ■ | | | | | | | | | | | |
| 7 | Construction ou conception-construction | | | | | | | | | | | | | ■ | | | | | | | |
| 8 | Mise en service | | | | | | | | | | | | | | | | | ■ | | | |

Le Projet sera réalisé dans son ensemble en suivant les huit étapes suivantes :

- 1) Organisation du projet;
- 2) Étude de besoins;
- 3) Programme fonctionnel et technique;
- 4) Plans et devis préliminaires (15 %);
- 5) Dossiers d'affaires;
- 6) Plans et devis définitifs ou devis de performance;
- 7) Construction ou concept-construction;
- 8) Mise en service.

L'étude des besoins s'inscrit comme la deuxième étape du Projet. Elle sera réalisée au cours des deux premiers trimestres de l'année 2011. Tel que mentionné à l'article 2.2.2.1. « *Étapes du mandat et principales activités à être réalisées par le Professionnel* », le rapport d'étape devra être remis à mi-mandat, soit à la fin du premier trimestre de l'année 2011. De cette façon, le Directeur de projet pourra utiliser ces informations pour permettre le démarrage de l'étape « Programme fonctionnel et technique », qui s'échelonnera sur les trois derniers trimestres de la même année.

De façon plus spécifique, les principaux intervenants au Projet y participeront sur la base de l'échéancier suivant :

